

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de Champdôtre, dûment convoqué le 16 juin 2023, s'est réuni en séance ordinaire, le 21 juin 2023 à 19h00, à la mairie de Champdôtre, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Louis LAGUERRE.

Début de la séance : 19h15.

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Quorum : 8

Étaient présents :

Jean-Louis LAGUERRE ; Philippe MAGDELAINÉ ; Christine MARCHAND ; Véra Lucia MYET ; Florence JACQUOT ; Marc-Antoine LUQUIN ; Benoît NOURRY ; Philippe SORDEL.

Étai(en)t absent(s) :

Frédéric BALANDRAUD ; Delphine GOMEZ ; Marc GREMERET ; Stéphanie HELIOT ; Sébastien SORDEL ; Vincent URSO.

Pouvoirs : /.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2023
- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.
- RODP - Distributeur automatique de pizzas
- Vente de coupe de bois par l'ONF

### **Délibération n°2023/06/001 Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme Christine MARCHAND pour remplir les fonctions de secrétaire.

### **Délibération n°2023/06/002 Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 31 mai 2023**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 31 mai 2023 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil municipal.  
Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 31 mai 2023.

### **Délibération n°2023/06/003 Compte-rendu des décisions prises par le maire**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçues du conseil municipal :

- Décision du maire n°2023-012 : Portant renouvellement du bail GALLIMARDET-LOURY
- Décision du Maire n°2023-013 : Portant acceptation d'un devis – Mobilier à la Salle à Usages Multiples
- Décision du Maire n°2023-014 : Portant avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement des RD 976 et 31 à Champdôtre

**Délibération n°2023/06/004**  
**RODP - Distributeur automatique de pizzas**

Rapporteur : M. Jean-Louis LAGUERRE, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

**VU** les articles L.2121-1, L.2125-1, L.2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP)

**VU** la délibération n°34/2020 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communal par les commerçants ambulants,

**Considérant** la demande de la société API TECH pour l'installation d'un distributeur automatique de pizzas 24h/24h et 7 jours sur 7 de superficie 4.99 m<sup>2</sup> sur le parking cadastré section C n° 184 situé en face de l'Agence Postale Communale située 34 grande rue à Champdôtre.

**Considérant** que la délibération n°34/2020 ne fixe pas de montants de redevance d'occupation du domaine public pour ce type d'occupation,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le tarif ci-après :

**MONTANT DE LA REDEVANCE**

Distributeur automatique de pizzas	Partie de la section C n°184	Occupation annuelle : Forfait annuel	2 200 €
------------------------------------	------------------------------	---	---------

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

-approuve le tarif ci-dessus énoncé, étant précisé que le tarif sera appliqué à compter du 1er juillet 2023

-autorise Monsieur le Maire à établir une convention avec le commerçant et tout document se rapportant à cette affaire.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

POUR : 8            CONTRE : 0            ABSTENTIONS : 0

**Délibération**

**Télétransmise en préfecture le :**  
22/06/2023

**Publiée sur internet le :**  
22/06/2023

Commune de CHAMPDOTRE – Réunion du conseil municipal du 21 juin 2023

**Délibération n°2023/06/005**  
**Vente de coupe de bois par l'ONF**

Rapporteur : M. Jean-Louis LAGUERRE, Maire

Le rapporteur expose au Conseil Municipal :

Le Maire expose au conseil municipal que la commune, via l'ONF, a mis en vente aux enchères 2 lots distincts de bois sur pied :

- Peupliers : parcelle cadastrée section ZK numéro 65 pour une quantité de 793 m<sup>3</sup> à l'occasion d'une vente nationale de peupliers le 8 juin 2023.
- Chênes : parcelle 13 pour une quantité de 43 m<sup>3</sup> le 14 Juin 2023.

Il en résulte :

-Chênes : vendus à la société FOREY SA domiciliée Rue de la Fontaine à Saint-Nicolas-Les-Cîteaux (21) pour un montant de 6 050.00 € TTC.

- Peupliers : vendus à la société NICOLOTTI LEGNAMI Snc domiciliée Via Settimo 14/bis à AZEGLIO (Italie) pour un montant de 44 611.00 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- De formaliser la vente des 2 lots de bois mis aux enchères.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à ce dossier et à émettre les titres correspondants aux tiers concernés.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :**

POUR : 8            CONTRE : 0            ABSTENTIONS : 0

**Délibération**

**Télétransmise en préfecture le :**

22/06/2023

**Publiée sur internet le :**

22/06/2023

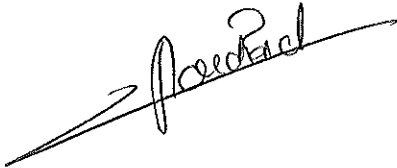
**QUESTIONS DIVERSES - COMMUNICATIONS**

- Photovoltaïque sur puits captage
- Terrain à vendre autour du puits de captage : Délibération à prendre le jeudi 29 juin 2023
- Achat tableau blanc
- Affiches déjections canines
- Fibre : 01/09/2023 branchement
- Tableau projection – Salle des Fêtes

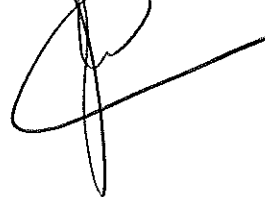
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Les délibérations 2023/06/001 à 2023/06/005 ont été examinées au cours de cette séance à laquelle étaient présents Jean-Louis LAGUERRE ; Philippe MAGDELAINE ; Christine MARCHAND ; Véra Lucia MYET ; Florence JACQUOT ; Marc-Antoine LUQUIN ; Benoît NOURRY ; Philippe SORDEL.

La secrétaire de séance  
Mme Christine MARCHAND

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christine Marchand', written over a horizontal line.

Le Maire  
Jean-Louis LAGUERRE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Louis Laguerre', written over a horizontal line.

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal lors de la présente séance a été affichée sur le site internet de la mairie le 22 juin 2023.